

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 18/01/2019 Dossier complet le : 22/01/2019 N° d'enregistrement : 2018-0291

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une piscine intercommunautaire sur la commune de Thourotte

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Communauté de Communes des Deux Vallées

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Patrice CARVALHO

RCS / SIRET : 2 4 6 0 0 0 7 7 2 0 0 0 2 9 Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus : Le projet prévoit la réalisation d'un parking d'environ 110 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Actuellement, la commune de Thourotte gère une piscine communale qui ne répond plus aux besoins de la population et qui nécessite plusieurs mises aux normes. Pour cette raison, les élus communautaires ont décidé de construire un nouveau centre aquatique intercommunal sur la commune de Thourotte.

Le programme prévoit la réalisation d'un équipement traditionnel, ouvert aux scolaires mais également aux familles :

- Un bassin sportif de 4 couloirs (250m²) allant de 1,4 à 3,50m de profondeur
- Un bassin d'apprentissage de 125m²
- Une plaine de jeux de 80m²
- Une salle sportive polyvalente.

La surface de plancher du bâtiment est estimée à 2 200 m² environ comprenant les locaux techniques. Les espaces extérieurs représentent 7 750 m² environ afin d'accueillir un solarium minéral, un solarium végétal pour les baigneurs en période estivale.

Il n'y a pas de démolition nécessaire au projet.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, la commune de Thourotte gère une piscine communale qui ne répond plus aux besoins de la population et qui nécessite plusieurs mises aux normes. Pour cette raison, les élus communautaires ont décidé de construire un nouveau centre aquatique intercommunal sur la commune de Thourotte.

L'objectif poursuivi par la collectivité à travers ce projet est d'offrir à la population de Thourotte et ses environs un équipement dont la vocation première est l'apprentissage de la natation pour les scolaires.

Au-delà de cet aspect d'apprentissage, la collectivité souhaite également proposer à sa population une véritable offre structurante où les familles et le grand public sont également concernés. Par ailleurs, sont aussi visées les associations susceptibles de structurer et développer la pratique de la natation. L'ouverture de l'équipement est souhaitée pour 2021-2022.

L'ancienne piscine communale appartenant à la commune de Thourotte devrait être démolie. La commune est en réflexion sur le devenir de ce site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de la piscine nécessitera la réalisation d'un nouvel accès sur la voie de contournement de Thourotte.

Des travaux de viabilisation de la parcelle seront nécessaires.

Les travaux de gros oeuvre sont estimés à 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La piscine sera gérée en régie. Le personnel de l'actuelle piscine sera transféré sur le nouveau centre aquatique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard de la surface d'emprise de l'opération, le projet sera soumis à déclaration au titre de la police de l'eau.
Une demande de cas par cas sera également déposée au titre de la mise en compatibilité du PLU de Thourotte.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'opération (terrain d'assiette)	2,61 Ha
Places de parking créées	Environ 110 unités
Emprise du bâtiment de la piscine	Entre 2000 et 2500 m ²
Espace extérieure à la piscine (terrasse d'été)	Environ 2000 m ²
Nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément sur le site	375 personnes
Nombre de places de vélos créées	20 places de vélos

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Claude Baujouin - Commune de Thourotte

Coordonnées géographiques¹ Long. 49° 29' 14 " 63 Lat. 2 ° 52' 23 " 49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans le périmètre d'un PPRn : PPRI pour la rivière Oise-Aisne. Date de prescription : 28 décembre 2011, révisé le 27/10/2015. La commune est également dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. La commune n'est pas concerné par un PPRT. Le projet ne se situe pas dans les zones à risques du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 2 km d'une ZPS
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement cultivé. la réalisation du projet entrainera une perte de surface agricole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site est actuellement en zone agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va attiré la population. Cependant ce flux est déjà existant, il sera simplement déplacé. Les usagers de la piscine actuelle iront sur la nouvelle piscine.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul des rejets d'assainissement seront concernés par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le site accueillera la nouvelle piscine communautaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne prévoit pas d'impacts négatifs notables sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale. Le site actuel est une zone agricole en périphérie immédiate d'un quartier d'habitation. Il n'y a pas de zone à enjeux environnementaux à proximité du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



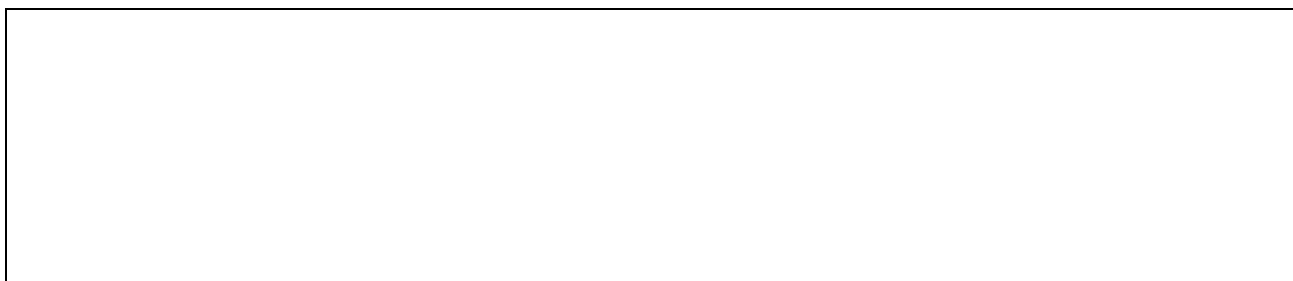
Fait à Thourotte

le, 21 Décembre 2018

Signature



Plan de situation





le Chauffour

RUE CLAUDE BAUJOÏN

Zone indust.

D 1032

D 932

1

3

2

le Gros Buisson

AVENUE DU MOULIN

R HUBERT BORGHÉ

RUE CARNOT

RUE NATIONALE

RUE CLAUDE BAUJOÏN

RUE DE CAUMONT

R PIERRE BOCHAND

RUE ARNAUD DE VOGUE

RUE KLEBER BIDAUD

RUE DU MARÉCHAL JUIN

AVENUE DU GROS BUISSON

RUE DU COLONEL

NDRE THÔME

Échelle 1 : 4 264

0 50 m



Photo 1 : Juillet 2018



2

Photo 2 : Juillet 2018



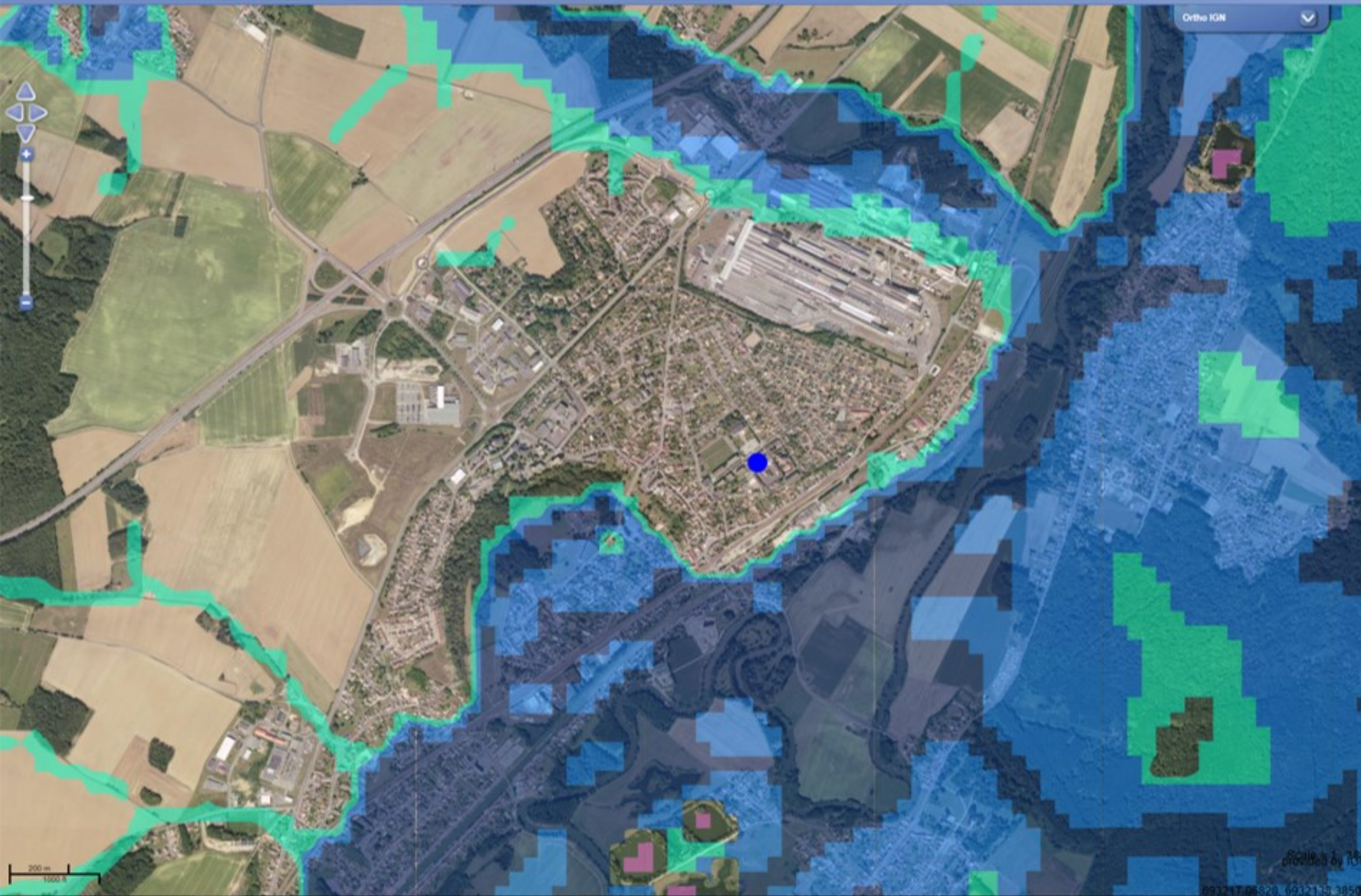
3

Photo 3 : Juillet 2018



Plan des abords du projet





Couches sélectionnées

- Zones à dominantes humides - Seine-Normandie
- Zones à dominantes humides - Seini
- Zones à dominantes humides - Artois-Picardie
- Zones à dominantes humides - Artoi
- Milieux à composante humide - France
- Milieux à composante humide
- Milieux potentiellement humides
- Milieux non humides
- Milieux potentiellement humides
- Zones humides
- Zones humides

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

NOTE COMPLEMENTAIRE

REALISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNAUTAIRE DES DEUX VALLEES A THOUROTTE

Les études de programmation de la piscine de Thourotte sont en cours, cependant certains principes peuvent être actés :

- L'alimentation de l'eau des bassins sera réalisée via le réseau d'eau potable de la commune de Thourotte.
- La consommation d'eau estimée est d'environ 10 000 m³/an comprenant tous les besoins (renouvellement des bassins, lavage des filtres et rinçage des filtres, vidange annuelle, consommation d'eau chaude sanitaire, WC et arrosage extérieur). Cela revient donc à une consommation d'environ 130 Litres/baigneurs/an. Il s'agit d'une estimation maximale. En effet, le type d'équipements n'étant pas encore connus à ce jour, les entreprises travaux pourront proposer des solutions techniques plus écologiques (récupération d'eau, équipements hydro-économiques, couvertures thermiques, etc.). Il est ainsi possible d'arriver à une consommation d'environ 100 Litres/baigneurs/an tous usages confondus. N'ayant pas eu accès aux consommations actuelles, il n'est pas possible de comparer ces chiffres entre la piscine actuelle et la nouvelle piscine.
- Les rejets des eaux de vidange des bassins seront réalisés dans le réseau d'assainissement d'eaux pluviales de la commune. Un traitement préalable avec une déchloration sera réalisé en amont (soit après un temps de repos de 48h, le chlore étant volatile, soit par ajout d'un produit dans les bassins pour neutraliser le chlore). Un régulateur de débit sera installé afin de respecter les débits de fuite autorisés.